

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2016

---

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CD918

présenté par  
M. Moreau  
-----

### ARTICLE 32

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 3° *bis* B (*nouveau*) Après le 4° du I de l'article L. 1431-4, il est inséré un 5° ainsi rédigé :

« 5° Le cas échéant, de représentants des secteurs économiques concernés. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre la nomination de représentants des secteurs économiques concernés aux conseils d'administration des nouveaux établissements publics de coopération environnementale (EPCE).